

Saint-Martin-d'Hères, le 18 septembre 2023

Conseil d'Administration du Mardi 26 Septembre 2023 Délibération n°CA-2023-33

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES
Objet : Marchés et Conventions pour approbation

*Vu le code de l'éducation,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la délibération n°CA-2020-02 du 21 février 2020 portant détermination des catégories de contrats marchés et conventions soumis à l'approbation du conseil d'administration.*

Marché public d'électricité

L'établissement a dû remettre en concurrence les entreprises de fournitures d'électricité. Un accord cadre puis un marché subséquent ont été passés.
Une seule candidature, présentée par GEG, a proposé une offre qui a été acceptée.

Convention de groupement de commandes – marché public de maintenance des ascenseurs

Par ailleurs, une convention portant groupement de commande pour la maintenance des ascenseurs a été signée avec l'UGA.

Convention de reversement pour le projet GATES

Dans le cadre de la déclinaison du volet 3 de l>IDEX du projet GATES, une convention de reversement a été signée

Annexes : n° 1 : Acte d'engagement avec GEG (électricité) - n°2 : Convention de groupement de commandes avec l'UGA (marché de maintenance des ascenseurs) - n°3 Convention de reversement du volet 3 du projet GATES (IDEX)

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :

Nombre de présents	15
Nombre de procurations	10
Votre « Pour »	25
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

Décision du Conseil d'administration : les pièces annexées à la présente délibération sont approuvées par le conseil d'administration.



Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration